



SEANCE DU 23 mars 2026

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation de M. Julien TORRENT et approbation du procès-verbal du 1er décembre 2025 139
2. Election du remplacement de Mme Estelle METRAILLER à la Cogest 140
3. Modification de l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance 141
4. Développement du postulat de Mme Sianne DELITROZ intitulé « Pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey » 150
5. Développement d'une motion de M. Olivier OSTRINI portant sur « l'affichage électoral, pour l'équité et la démocratie dans tout le district » 152
6. Réponse à la question écrite de M. David CLEMENT intitulée « AOMC 2030, informations et conséquences de l'arrêt du chantier » 153
7. Réponse à la question écrite de M. Yvan ARLETTAZ intitulée « Stop aux dépassements des crédits de constructions des bâtiments communaux » 154
8. Réponse à la question écrite de Mme Nancy MULTONE concernant « Une réflexion sur les infrastructures et le réseau routier aux entrées de ville du côté de Massongex et Collombey » 156
9. Réponse à la question écrite de M. Patrick-Alexandre BRAEM intitulée « Comment la commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire » 158
10. Divers 161
11. Annexes 167



1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation de M. Julien TORRENT et approbation du procès-verbal du 1er décembre 2025

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Ouverture de la séance

Bonsoir mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue et j'ouvre officiellement la séance de ce conseil général. Je salue la présence de notre Président, monsieur Fabrice Thétaz, les membres du Conseil municipal, notre nouveau chancelier monsieur Lou Janvier Delacoste, que je vous propose d'applaudir pour lui souhaiter la bienvenue [*applaudissements*], les chefs de service présents, madame Laurence Mauve, responsable de salle, les représentants de la presse et chers citoyens présents dans le public.

La convocation vous est parvenue le 9 février soit dans les délais prévus par notre règlement, article 7.

Ce début de l'année, vous l'aurez constaté, ne nous a pas épargné. La majorité d'entre nous se souvient de ce qu'il faisait ce 1er janvier lorsque nous avons pris connaissance de l'actualité à Crans-Montana. Un bilan terrible : 41 victimes, 115 blessés graves, pour la grande majorité des jeunes. Nous avons tous été traumatisés. Le Conseil général de Monthey a une pensée émue pour les victimes, les blessés, mais aussi leurs familles qui vivent ou ont vécu l'enfer. Et le 11 mars une nouvelle tragédie a touché notre pays avec le drame de Chiètres, faisant 6 victimes et 5 blessés. Cette tragédie nous rappelle avec brutalité à quel point nos existences restent fragiles face à l'imprévisible. Pourtant dans ces moments, une autre dimension émerge, comme la solidarité, la fierté vis-à-vis de nos services de secours et de santé et l'empathie qui sont les fondements de notre société. Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Assermentation de M. Julien TORRENT

Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Julien Torrent qui entre dans notre Conseil, en remplacement de monsieur Ludovic Grau qui a déménagé. Nous allons donc maintenant procéder à son assermentation. Je vais donc vous demander monsieur Torrent de vous mettre debout, de lever la main droite et de dire je le jure ou je le promets après la formule que voici : je m'engage en mon âme et conscience à défendre les intérêts de la population montheyenne, à exercer en toute conscience la charge qui m'est confiée, et à ne jamais excéder les attributions de mon mandat. « Je le jure ». Merci et félicitations monsieur Torrent.

Nous allons donc procéder maintenant à l'appel nominatif par Mme Ninin, notre secrétaire. Merci donc de valider sur votre télécommande votre présence et en même temps de vous annoncer présent.

Intervention de Mme Nadine Ninin, secrétaire

J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole, Arlettaz Yvan, Batista Filipe, Beiner Nicolas, Bellwald Antoine, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick-Alexandre, Burri Robert, Caspani-Thurre Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan,



Clément David, Couturier Mathieu (excusé), David Christian, Délitroz Sianne, Derivaz Vincent, D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline (excusée), Duchoud Andrea, Faust Pierre-Yves, Fougeiret Stéphane, Franc Mélanie (excusée), Gashi Musli Benita, Ginolin Alexandre, Grau Christophe, Gremaud Bryan, Grept Guilhem, Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella, Kilaj Rilind, Labanti Thérèse (excusée), Lamas Eduardo, Mariétan David, Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe (excusé), Missiliez Isabelle, Morel Didier, Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphane, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa (excusée), Nicklaus Lila, Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra, Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Torrent Julien, Tuor Mama Jacky, Zara Tiziana.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous avons 54 membres présents ; conformément à l'article 22 le quorum de 31 membres est atteint, ce qui nous permet de délibérer légitimement.

Je me permets de vous rappeler que pour siéger vous devez être domicilié à Monthey. En cas de déménagement ou si vous souhaitez démissionner, nous vous remercions d'écrire à la Chancellerie ce qui permettra ensuite la procédure de remplacement par le Conseil municipal.

Je vous prie d'excuser monsieur Pierre Contat, qui n'a pas pu être présent pour raison officielle.

Vous avez devant vous l'ordre du jour de ce plénum. Est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Donc on poursuit.

Approbation du procès-verbal du 1er décembre 2025

Concernant le procès-verbal du 1er décembre 2025 nous avons reçu des propositions de corrections de coquilles. Je remercie d'ailleurs les personnes qui se donnent la peine pour relire. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de corrections ? Y a-t-il des oppositions à ce PV ou des abstentions ? Si ce n'est pas le cas, le procès-verbal du 1er décembre 2025 est adopté.

2. Election du remplacement de Mme Estelle METRAILLER à la Cogest

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour l'élection au remplacement de madame Métrailler, démissionnaire au sein de la Commission de gestion. Le groupe Monthey Demain qui bénéficie de la place dans la commission, va vous proposer son remplacement. Monsieur Bräm, je vous cède la parole.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm (Monthey Demain)

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, chers municipaux et membres du public. Tout d'abord, nous tenons à remercier chaleureusement madame Estelle Métrailler pour le travail accompli au sein de la Commission de gestion. Et dans le cadre de sa démission, nous proposons de la remplacer par monsieur Julien Torrent, qui nous a fraîchement rejoint. Julien travaille auprès de la



Fiduciaire Rigolet, et ses compétences en comptabilité représenteront à coup sûr un atout pour la Commission. D'avance, merci d'accueillir Julien au sein de la COGEST.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Formellement, je demande quand même s'il y a des abstentions ou des oppositions. Aucune. Donc, félicitations monsieur Torrent.

3. Modification de l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Point 3, tarification du chauffage à distance. Le Conseil municipal a rédigé le 20 octobre 2025 un avenant tarifaire qui est un complément du règlement communal sur le chauffage à distance, définissant notamment les tarifs d'énergie et de raccordement. Le Bureau a décidé de mobiliser la commission Edilité, Urbanisme et Agglo le 2 février 2026. Je remercie cette commission d'avoir étudié le sujet et pour son rapport détaillé et circonstancié. Je tiens également à remercier les services communaux, monsieur Fellay, et la Municipalité par son municipal en charge d'infrastructures, mobilité, environnement et sport, monsieur Dubois, pour leur réponse à toutes nos questions.

Nous allons procéder de la manière suivante. Nous allons voter sur l'entrée en matière. En cas d'acceptation, la discussion de détails, le vote article par article ou en bloc, la proposition de la municipalité sera opposée à l'amendement. En cas d'égalité, le texte présenté par la municipalité est réputé adopté, puis à la fin des débats, nous allons voter sur le texte final. En cas d'acceptation, et s'agissant d'un avenant en lien avec le règlement, nous aurons la possibilité d'un vote spécial selon l'article 32 alinéa 3 du RCG, règlement du Conseil général, pour une lecture unique qui doit être acquise à la majorité des 2 tiers des membres présents. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux responsables de groupe.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les membres du Bureau, monsieur le président du Conseil municipal, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, monsieur le nouveau chancelier, mesdames et messieurs les représentants des médias, mesdames et messieurs dans le public, chères et chers collègues, et pour faciliter la fluidité des débats de ce soir, vous me permettrez de n'utiliser par la suite qu'une formule de salutation simplifiée, mais tout aussi respectueuse. La commune de Monthey est actionnaire à 3% de la Satom et serait d'accord de figer une hausse du coût de l'énergie à travers le chauffage à distance, CAD, par la signature de l'avenant tarifaire dont il est question ce soir. Le rapport de la commission EUA sur l'avenant tarifaire du chauffage à distance a été transmis au Conseil général avant que soit annoncé tout récemment lors de l'assemblée des délégués de la Satom, une hausse du tarif au tonnage des ordures ménagères par la Satom, de 110 à 150 francs et de 170 francs pour les encombrants.

Cependant, ces récentes annonces d'augmentation des tarifs d'incinération jettent un trouble. La question qui se pose désormais est de savoir si, vu les nouvelles



augmentations de Satom, il faut accepter le paquet proposé ou non, que ce soit dans la version du Conseil municipal ou celle de la Commission EUA. En effet, comment est-il possible que l'on annonce aux ménages concernés par le chauffage à distance qu'il y aura à la fois une hausse des frais liés aux coûts de l'énergie et une hausse des coûts liés au traitement des déchets ? Il s'agit là d'une double peine qui va avoir comme conséquence une péjoration du pouvoir d'achat pour les montheyssannes et les montheyssans, ce qui est inacceptable pour le groupe Parti Socialiste et Gauche Citoyenne.

Cette manière de faire n'est pas correcte de la part de la Satom, même si elle peut se cacher derrière la création d'une nouvelle société et de son hypothétique autonomie. Ce qui se passe peut s'apparenter à du saucissonnage. Par ailleurs, elle surprend aussi par sa temporalité, puisque les demandes de modifications en cours concernent une problématique qui était certainement connue depuis plusieurs mois. Il semble évident que les coûts liés au traitement des déchets sont planifiables à moyen-long terme.

Les chiffres présentés par la Satom sont globaux, ce qui rend malheureusement compliqué actuellement de savoir quels montants sont imputés à quoi dans la globalité de leur comptabilité. Il semblerait que la Satom amortisse énormément, au-delà de ce qui serait d'ailleurs nécessaire, ce qui impacte évidemment ses comptes dans le sens d'une diminution de liquidité pour faire face à des objectifs d'expansion. Dès lors, bien que conscient de l'énorme travail effectué par la Commission EUA que le groupe Parti Socialiste et Gauche Citoyenne relève au passage, nous sommes convaincus qu'il est prématuré d'accepter l'avenant tarifaire ou la contre-proposition de la Commission et qu'il faut donner au Conseil municipal les coudées franches pour qu'il négocie avec la Satom des nouveaux tarifs d'élimination des déchets, avant que de s'aliéner avec un avenant tarifaire du chauffage à distance. C'est pourquoi le groupe Parti Socialiste et Gauche Citoyenne refuse l'entrée en matière afin que le dossier reste en main du Conseil municipal en attendant que celui-ci le lui resoumette en intégrant dans son message des informations tarifaires avantageuses pour la population montheyssanne, tant au coût des éliminations des ordures. Je vous remercie pour votre attention et pour le soutien que vous apporterez à ce refus d'entrée en matière.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous remercie monsieur Burri. La parole est à monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le président, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues membres du Conseil général, cher public. Le président du Conseil général ayant déjà salué son entrée en fonction, nous souhaitons nous y associer et adresser à monsieur Delacoste nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions au service de notre commune. Le groupe PLR soutient le principe du chauffage à distance, qui constitue une infrastructure essentielle pour notre ville, tant sur les plans énergétiques qu'économiques et qu'environnementaux. Toutefois, nous ne pouvons ignorer le contexte global lié à la Satom. Bien que les objets soient distincts, l'annonce récente d'une augmentation des coûts dans le domaine des déchets appelle à une vigilance accrue. Il est donc de notre responsabilité d'examiner avec rigueur toute



nouvelle évolution tarifaire. Pour ces raisons, le groupe PLR accepte l'entrée en matière afin de permettre un débat sérieux et approfondi.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. La parole est à monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Ville, monsieur le secrétaire communal, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers membres de la presse et du public, chères et chers collègues. Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission Edilité, Urbanisme et Agglomération pour la qualité de son travail, ainsi que les représentants de la Satom pour leur disponibilité et les échanges constructifs qu'ils ont permis. Le groupe Le Centre accepte d'entrer en matière sur cet objet, conscient de l'importance du chauffage à distance pour notre collectivité et de la nécessité d'assurer la pérennité de ce service essentiel. Par sens des responsabilités, nous estimons qu'un report de cet objet ne serait pas opportun et ne ferait que prolonger une incertitude préjudiciable, tant pour les usagers que pour le prestataire.

Il nous appartient aujourd'hui d'assumer notre rôle et de nous prononcer. Cela étant dit, nous ne pouvons passer sous silence un certain malaise face à la situation qui nous est présentée. Nous sommes en effet appelés à nous prononcer sur une première hausse tarifaire depuis la création du CAD. Une telle situation interpelle.

Dans toute organisation gérée de manière rigoureuse, la question du positionnement tarifaire fait l'objet d'un suivi régulier, sinon annuel, permettant d'anticiper les ajustements nécessaires et d'éviter des corrections tardives, potentiellement abruptes. Ce constat est d'autant plus marquant que Satom exerce son activité dans un contexte de monopole. De fait, les abonnés du thermoréseau ne disposent d'aucune alternative et ne peuvent se tourner vers un autre fournisseur. Cette situation particulière appelle une exigence accrue de responsabilité.

Lorsqu'il n'existe pas de concurrence, la discipline doit venir de la gouvernance, de la transparence et du respect des usagers. Le principe de subsidiarité auquel notre groupe est attaché implique que les décisions soient prises au niveau le plus pertinent, avec clarté et lisibilité des responsabilités. Or, les mécanismes qui nous sont présentés aujourd'hui ne garantissent pas pleinement cette lisibilité. Ils doivent permettre à notre Conseil de conserver un rôle effectif de pilotage et de surveillance, et non d'être placé devant le fait accompli.

Dans ce contexte, nous regrettons d'être confrontés à une adaptation tarifaire significative intervenue sans que les mécanismes d'ajustement progressif, notamment en lien avec l'indice des prix à la consommation, n'aient été activés par le passé. Une évolution graduelle inscrite dans une logique de responsabilité aurait permis d'assurer une meilleure prévisibilité pour les usagers et d'éviter l'effet de seuil que nous constatons aujourd'hui. Notre position ne vise pas à contester le principe même d'une adaptation des tarifs, qui peut s'avérer nécessaire. Elle vise en revanche à affirmer avec clarté que responsabilité et solidarité doivent guider l'action publique, comme celle des entités qui en dépendent. Cela suppose une



gestion anticipative, une information transparente et une véritable capacité de pilotage par les autorités gouvernantes de la Satom. Dans cette perspective, notre groupe est clair : nous refusons la proposition du Conseil municipal. Nous soutiendrons la contre-proposition de la Commission et nous souhaitons qu'une deuxième lecture permette de lever les doutes légitimes que plusieurs membres de cette Assemblée doivent encore avoir. C'est dans cet esprit que nous appelons à une gouvernance renforcée, une transparence accrue ainsi qu'à une communication plus proactive à l'avenir afin de garantir la confiance indispensable entre l'exploitant, les autorités, et les abonnés. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Clément. Monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, chers municipaux et membres du public. Le dossier qui nous est présenté ce soir est à la fois important, complexe et sensible. Important, car il touche directement à un élément essentiel du quotidien de nos concitoyens et concitoyennes : le coût de l'énergie et donc leur pouvoir d'achat. Complexe, car il s'inscrit dans un système technique, industriel et financier exigeant. Et sensible enfin, car il met en tension plusieurs intérêts légitimes par chacune des parties. Tout d'abord, il convient de le dire clairement, la Satom est une entreprise performante, innovante, et son modèle de valorisation énergétique des déchets est une réussite régionale.

Le développement du chauffage à distance à Monthey s'inscrit pleinement dans une logique de production énergétique locale, que nous soutenons. Par ailleurs, dans le contexte géopolitique actuel, marqué par une forte volatilité des marchés de l'énergie, il est particulièrement rassurant de pouvoir s'appuyer sur une source de chaleur produite localement, moins dépendante des dynamiques internationales et de leurs fluctuations. Dans le même esprit, je tiens à souligner la qualité du travail de la Commission Edilité et Urbanisme. Le rapport qui nous est présenté est sérieux, structuré et témoigne d'un engagement réel des commissaires pour trouver une solution équilibrée, quand bien même certains éléments transmis par la Satom manquent de substance et de lisibilité pour la compréhension du dossier sous tous ses aspects.

Dans le même temps, il faut reconnaître une réalité structurelle. Le chauffage à distance place la Satom dans une position de quasi-monopole, ce qui implique une responsabilité accrue en matière de transparence et de prévisibilité des tarifs. Nous souhaitons également être très clairs sur un point. Nous ne sommes pas opposés par principe à une augmentation tarifaire, une adaptation des tarifs peut être nécessaire pour garantir la pérennité des infrastructures et accompagner les investissements futurs, mais cette évolution doit impérativement être lisible, compréhensible et justifiable afin d'être acceptée par la population. Aujourd'hui, la situation est inconfortable, car elle place chacun face à des contraintes réelles.

D'un côté, les besoins d'investissement et de sécurisation du réseau sont indéniables, et de l'autre, l'impact sur le pouvoir d'achat des montheyssannes et montheysans ne peut être ignoré. À cela s'ajoute un élément de contexte plus large. En effet, nous avons été informés d'une évolution à venir des taxes liées aux



déchets. Sans faire d'amalgame, il est néanmoins de notre responsabilité de prendre du recul face à l'ensemble des charges qui pourraient peser simultanément sur les ménages montheysans. De par la complexité du dossier, les enjeux qui en découlent pour notre ville, et à la suite d'importantes réflexions également en interne dans notre groupe, nous considérons qu'il est nécessaire de permettre la poursuite des discussions et l'analyse du dossier, ce qui ouvre la porte à une entrée en matière.

Cela ne constitue en aucun cas un blanc-seing donné au projet. Il s'agit au contraire de reconnaître que le dossier mérite d'être approfondi et validé dans le cadre d'un processus politique qui sera traité lors d'une deuxième relecture conformément à l'article 32 du règlement du Conseil général, confiée à un groupe de travail ad hoc, pourquoi pas en lien avec la Commission de gestion, afin de garantir une analyse approfondie et une meilleure lisibilité des enjeux à long terme. Et il n'est pas exclu que des avenants complémentaires ou d'autres conclusions puissent jaillir du rapport de la deuxième lecture. Enfin, nous appelons de nos vœux la poursuite d'un dialogue constructif entre la Municipalité et la Satom afin que les futures propositions puissent répondre pleinement aux exigences de transparence, de lisibilité et d'équilibre que nous avons évoquées. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur Bräm. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote concernant l'entrée en matière. Si vous êtes pour l'entrée en matière, vous appuyez sur la touche verte. Si vous êtes contre, la touche rouge ; le vote est lancé.

Résultat du vote :

38 pour, 14 contre, 1 abstention

Nous allons donc passer à la discussion en détail. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le président, mesdames, messieurs. Le groupe PLR ne peut pas soutenir le projet du Conseil municipal en l'état, non pas parce que nous refusons le principe d'une adaptation tarifaire, mais parce que le mécanisme proposé ne nous paraît pas offrir un cadre suffisamment maîtrisé. Aucune fourchette tarifaire ne sera acceptée et les compétences doivent rester en main du Conseil général. Nous comprenons toutefois les évolutions du réseau de chauffage à distance. Celui-ci s'est fortement développé ces dernières années, bien au-delà des périmètres initiaux.

Nous comprenons également que certaines charges aient augmenté, notamment en lien avec l'internalisation des mandats externes et des besoins incluant des ressources pour l'exploitation et la maintenance du réseau. Sur le fond, le groupe PLR soutient les objectifs poursuivis : permettre le développement et l'extension du réseau, afin de garantir un accès équitable à tous les citoyens et les entreprises,



sécuriser le réseau, poursuivre la décarbonation de notre approvisionnement énergétique. Sur le plan économique, nous relevons également que, malgré l'augmentation proposée, le chauffage à distance demeure globalement compétitif par rapport aux autres sources d'énergie. Les abonnés du réseau, actuellement, se réjouissent de bénéficier d'un circuit local et souverain, contrairement aux foyers alimentés par les énergies fossiles en cette période internationale trouble.

Par ces points, le groupe PLR privilégie une approche plus encadrée, telle que proposée par la Commission, que nous remercions pour le travail effectué. Compte tenu des enjeux financiers importants pour les ménages et les entreprises, nous estimons indispensable d'approfondir le sujet. Nous souhaitons notamment obtenir une garantie des perspectives concrètes d'investissement, en particulier pour l'extension du réseau en direction des Illettes par exemple, afin d'offrir aux entreprises un accès à une énergie décarbonée et compétitive, mais également soulever la question des mécanismes d'intensification liés à l'IPC et de l'augmentation des taxes sur les déchets. Pour ces raisons, le groupe PLR soutiendra le contre-projet de la Commission, mais souhaite un traitement en 2^{ème} lecture afin de garantir un cadre tarifaire équilibré, transparent et durable en raison des points cités précédemment. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. La parole est à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues. Etant donné que l'entrée en matière a été acceptée contre le gré de notre groupe, au nom des mêmes arguments invoqués, nous préconisons et suivons volontiers la Commission EUA, qui a fait un travail excellent compte tenu des informations à sa disposition au moment de la rédaction de son rapport adopté à l'unanimité de ses membres. La commission appelle à rejeter la proposition du Conseil municipal en raison du principe de la fixation des tarifs dans une fourchette qui laisse trop de place à la négociation de la part de la Satom. Les montants retenus en centimes, kilowattheures (kWh) et 48 francs pour les frais d'abonnement annuels sont ceux qui auraient été effectifs à l'entrée en vigueur de la convention de la proposition du Conseil municipal.

Ce sont d'ailleurs ceux qui sont en vigueur pour la commune de Collombey-Muraz. Nous sommes prêts à accepter en bloc les propositions tarifaires émises dans le contre-projet que la commission EUA a accepté à l'unanimité. Nous proposons donc de voter les 2 amendements ensemble. Par contre, afin de laisser quand même une fenêtre d'opportunité ouverte au Conseil municipal pour négocier le plus bas possible les tarifs d'élimination des ordures, notre groupe refusera le cas échéant et pour autant que l'article 32 alinéa 3 du RGC ne soit invoqué, que l'avenant passe en une seule lecture. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. La parole est à madame Duchoud.



Intervention de Mme Andrea Duchoud, présidente de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je m'exprime aujourd'hui en tant que présidente de la commission EUA en ce qui concerne le travail effectué par la commission sur la modification de l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance. J'aimerais juste encore faire une petite remarque. Dans le rapport, il y a une date qui n'est pas juste : l'entrée en vigueur, c'est janvier 2027 et non pas avril 2026. On s'excuse pour cette petite coquille.

La Commission a accompli le travail qui lui a été confié avec sérieux. Elle a analysé le dossier, rédigé un rapport et formulé les propositions. Ce travail a mobilisé du temps et l'engagement de nombreuses personnes.

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner ce dossier important pour la ville de Monthey. Ces séances nous ont permis d'étudier les aspects financiers du thermoréseau, sans cadre réglementaire, ainsi que les investissements nécessaires pour assurer la sécurité et le développement futur du réseau. Je souhaite avant tout remercier les membres de la Commission pour leur engagement et la qualité du travail réalisé. Malgré un calendrier relativement serré, les discussions ont été sérieuses, respectueuses et constructives.

Je tiens également à remercier les personnes qui se sont rendues disponibles pour répondre aux questions de la Commission. D'abord, monsieur le municipal Arnaud Dubois, monsieur Patrick Fellay, chef du service IMES, monsieur Daniel Baillifard, directeur de la Satom, monsieur Fabien Küchler, responsable des services d'exploitation du thermoréseau. Leurs explications nous ont permis de mieux comprendre les enjeux liés à l'évolution des coûts du réseau, aux investissements nécessaires, notamment la future station de chauffe de Saphir, ainsi qu'aux perspectives de développement du chauffage à distance dans la région. Je remercie également le président du Conseil général pour sa présence lors des séances de la Commission et pour son soutien.

Au cours de nos travaux, la Commission a notamment analysé l'évolution des charges entre 2019 et 2024. Nous avons constaté une augmentation significative des coûts liés à la hausse des prix d'énergie, au renforcement des ressources nécessaires à l'exploitation du réseau et aux provisions destinées à préparer les investissements futurs. La Commission a également étudié la proposition du Conseil municipal visant à introduire des fourchettes tarifaires. Après discussion, plusieurs membres ont estimé que ce système modifierait de manière importante la gouvernance actuelle du chauffage en retirant au Conseil général son rôle dans la validation des tarifs. Dans un souci de transparence et de contrôle démocratique, la Commission a donc choisi une autre approche et a proposé, à l'unanimité de ses membres présents, de rejeter le principe des fourchettes tarifaires, mais de fixer directement des tarifs permettant néanmoins d'assurer l'équilibre financier du réseau.

Donc, la Commission propose ainsi les amendements suivants. Un prix de l'énergie de 11 centimes par kWh, un abonnement annuel de 48 francs par kW de puissance, une contribution de raccordement de 14 000 francs, ainsi qu'une taxe de puissance de 100 francs par kilowatt installé. Les propositions de la Commission visent à assurer la pérennité du thermoréseau, à garantir un cadre tarifaire transparent et à tenir compte des besoins exprimés par Satom et la municipalité.



Nous rappelons que le prix de la chaleur doit refléter les coûts réels sans créer de déséquilibre entre communes, ni de subventions croisées.

Le tarif doit également rester compétitif par rapport au gaz et au mazout, idéalement 10% en dessous, afin de maintenir l'attractivité du CAD. Enfin, il convient de souligner que le CAD repose sur une énergie locale et non fossile. Il s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de la loi sur l'énergie, contribuant concrètement à la transition énergétique et à une politique de chauffage durable pour notre commune.

Il est important de rappeler que le CAD dépasse largement une simple question tarifaire. C'est un choix stratégique pour l'avenir de Monthey. Un choix économique, parce qu'il permet de valoriser une ressource locale et de stabiliser les coûts sur le long terme, mais aussi un choix écologique, parce qu'il contribue concrètement à la transition énergétique. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, madame la présidente de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo. J'ai dénombré 6 amendements proposés par la commission EUA. Est-ce qu'il y a d'autres propositions d'amendements par rapport au projet qui a été soumis par la municipalité ? Parfait, donc nous allons opposer les amendements de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo au projet de la municipalité. J'ai cru comprendre que vous souhaitiez le faire en bloc. Est-ce que c'est exact ou est-ce que vous souhaitez le faire article par article ? En bloc ?

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à ça ? Des abstentions ? C'est parfait. Alors je vous remercie, je remercie la Commission EUA pour son travail. Nous allons donc procéder au vote en bloc sur l'avenant tarifaire du chauffage à distance. Je vous demande d'être bien attentifs. Donc, si vous acceptez le projet de la commission EUA, vous mettez vert, et si vous soutenez la municipalité par rapport à leur avenant, leur projet, vous mettez rouge. Je vous prie de voter.

D'autres demandes de prise de parole avant le vote ? La parole est à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

On peut peut-être juste encore clarifier pour tout le monde, parce que ça ne paraît pas encore 100% clair, alors si on peut clarifier si on vote le vert, pour quoi on vote, et si on appuie sur le rouge, pour quoi on vote, s'il vous plaît. Merci.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Très volontiers. Alors pour soutenir les propositions en bloc de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo sur la touche verte. Si vous soutenez le projet de la municipalité, c'est la touche rouge. Monsieur Bellwald je vous cède la parole.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci beaucoup, je m'excuse. En fait, on doit voter l'un contre l'autre et ensuite voter l'acceptation.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Oui, c'est justement le principe d'opposer l'amendement de la commune par rapport à ça, et après, il y a le vote final, effectivement.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Et peut-être que l'incompréhension, c'était du fait qu'il y a deux étapes, vous êtes d'accord ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Tout à fait, oui. Madame Multone ?

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Donc, excusez-moi, si quelqu'un est contre les deux, contre la proposition de la Commune et la contre-proposition, il fait comment ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, vous êtes obligés de soutenir un des deux amendements et puis après, vous votez contre le résultat final, mais on doit opposer les deux amendements, c'est une obligation. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole? Donc, je répète une dernière fois, si vous acceptez les amendements proposés par la Commission EUA, vous votez vert. Si vous soutenez le projet de la municipalité, vous votez rouge. Le vote est lancé. Voilà, le vote est terminé.

Résultat du vote :

53 pour; 0 contre, 0 abstention

Donc, à l'unanimité, vous soutenez la proposition de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo. Je vous remercie.

Nous allons donc passer maintenant au vote sur le texte final. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Nous allons donc procéder au vote sur le texte final concernant l'avenant de la tarification du chauffage à distance. Donc, si vous acceptez sur la touche verte, si vous refusez sur la touche rouge et si vous abstenez sur la touche jaune, je vous laisse voter.



Résultat du vote :

43 pour; 4 contre, 6 abstentions

L'avenant a été validé selon les propositions de la Commission Edilité, Urbanisme et Agglo. Il y aura donc une deuxième lecture, sauf si vous souhaitez, selon l'article 32, alinéas 3 du règlement du Conseil général, proposer en une seule lecture. Je donne donc la parole au plenum.

Est-ce que vous souhaitez proposer en une seule lecture cet avenant tarifaire ? Si je comprends bien, il n'y a aucune demande de vote spécial pour un vote en première lecture. Ce vote passera donc en deuxième lecture avec donc une commission ad hoc. Je vous remercie. La parole est à monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Monsieur le président, monsieur le président de la municipalité, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Très rapidement, on vient d'accepter cette deuxième lecture. Selon le règlement, le choix appartient au bureau soit d'une commission ad hoc ou de quelqu'un d'autre. Je fais vraiment le vœu pieux que cette commission puisse commencer ses travaux le plus rapidement possible. Donc, si c'est une commission ad hoc, la présidence devrait revenir au PLR. Alors que les groupes commencent déjà à sonder, histoire qu'on ne commence pas dans un mois ou un mois et demi, et les 40 jours juste avant. Si cela est possible le mail part demain et dans une semaine, on peut se réunir, ou, en tout cas, décider quand on se réunit. Donc, c'est vraiment un vœu que d'aller vite et avoir le plus de temps possible. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bellwald. Le Bureau va se réunir prochainement et ses membres prendront, eux, la décision concernant la présidence et toutes les dispositions nécessaires. Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait.

Nous allons donc passer au postulat de madame Sianne Delitroz; pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey. Madame Delitroz, je vous laisse volontiers venir présenter votre postulat.

4. Développement du postulat de Mme Sianne DELITROZ intitulé « Pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey »

Intervention de Mme Sianne Delitroz (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la ville de Monthey, monsieur le secrétaire municipal, mesdames et messieurs du Conseil municipal, chères et chers collègues, je me permets ce soir de vous présenter le développement du postulat pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey.

Je ne vais pas faire trop long. La demande, pour rappel, ce qui est écrit dans le postulat, c'est que nous demandons que la Commune de Monthey étudie la



possibilité de publier ses offres d'emploi en mentionnant de manière explicite dans le titre et le vocabulaire employé que les postes sont destinés tant aux femmes qu'aux hommes. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'égalité dans les recrutements et de promouvoir une culture professionnelle inclusive en augmentant la diversité des candidatures reçues. Les offres d'emploi de la commune de Monthey sont publiées à ce jour sous le format que vous voyez à gauche, notamment sur LinkedIn et sur l'ensemble des sites d'offres d'emploi. Récemment, les dernières offres que j'ai trouvées, la commune de Monthey recherche des éducateurs de l'enfance, des enseignants, plus récemment, un chef de service, un secrétaire municipal. Ce que ce postulat demande, c'est que, à l'instar de l'Etat du Valais, de l'hôpital du Valais, de l'UBS, de Nestlé, des Forces Motrices Valaisannes et de nombreuses autres entreprises privées et collectivités publiques, il soit mentionné explicitement dans le titre que la commune de Monthey cherche à recruter, par exemple, un chef ou une chef de la section des paiements, pour prendre l'exemple de l'Etat du Valais, un coordinateur ou une coordinatrice intendance, un conseiller ou une conseillère clientèle privée, etc.

L'intérêt de ce postulat et de cette nouvelle manière de faire est le suivant. Les recherches scientifiques qui ont été menées notamment en Suisse à l'université de Fribourg ou à l'international pour la langue allemande à l'université de Dresden, montrent que les annonces qui attirent le plus l'attention des personnes en recherche d'emploi, que ce soit des femmes ou des hommes, sont celles qui mentionnent explicitement les deux genres. Donc, on recrute un chef ou une chef de service. Celles qui fonctionnent le moins et donc qui attirent des profils plus restreints ou plus typiques des emplois, par exemple les éducatrices de l'enfance, où ce sont les femmes qui sont surreprésentées, sont les annonces qui n'utilisent que le masculin pour le neutre, comme celle de la commune de Monthey, ou alors celles qui utilisent le masculin et qui ajoutent entre parenthèses H/F après le titre. Donc pour promouvoir la diversité et attirer plus de candidatures diverses, il faut rendre explicitement visible qu'on cherche à recruter des femmes ou des hommes. Les effets attendus, si cette mesure devait être mise en œuvre, seraient plus de diversité dans les candidatures reçues, une modernisation de l'image de la commune de Monthey en tant qu'employeur, un alignement sur les pratiques modernes de recrutement, tant dans le privé que dans le public.

Et c'est une mise en place par les services RH qui ne demande aucune ressource supplémentaire nécessaire, ce qui est assez rare pour être souligné, avec donc pour objectif global d'attirer encore plus de profils intéressants et diversifiés dans les recrutements menés par la ville de Monthey. Voilà, j'ai terminé ma présentation. Je vous remercie de votre attention et je prends volontiers des questions s'il y en a.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Delitroz. J'ouvre donc la discussion générale. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Intervention de M. David Clement, responsable de groupe (Centre)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de ville, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Madame Delitroz, merci pour votre présentation. Notre groupe laissera à chacun et à chacune la liberté de vote sur ce postulat, et c'est donc à titre personnel que je



vous livre mon commentaire et mon sentiment. Dans la rédaction des offres d'emploi, la question du libellé des titres au masculin et au féminin suscite régulièrement des débats. Sans nier les enjeux d'inclusivité, il convient d'adopter une approche pragmatique, lisible et efficace. L'usage des formes masculines et féminines dans les titres de postes répond avant tout à un objectif de clarté et d'accessibilité qui permet à chacune et chacun de se reconnaître immédiatement dans l'intitulé proposé. Sans ambiguïté ni interprétation, dans un contexte où la première lecture d'une offre est souvent rapide, cette lisibilité constitue un élément déterminant.

Par ailleurs, je formule le souhait que cette pratique s'inscrive dans une volonté simple et concrète d'inclusion. Elle ne relève pas d'une démarche idéologique, mais d'un souci d'équilibre, reconnaître explicitement la diversité des profils tout en maintenant un langage compréhensible par tous, évitant également des formulations plus complexes et moins naturelles qui peuvent nuire à la fluidité du texte. A cet égard, on peut relever que, comme récemment observé dans le journal Le Nouvelliste, de nombreuses communes valaisannes appliquent déjà cette pratique de manière simple et efficace sans alourdir inutilement leurs annonces. Je vous renvoie au numéro du mardi 17 mars 2026 dernier. Enfin, il convient de rappeler que l'essentiel ne reste pas uniquement dans la forme du titre, mais bien dans le contenu de l'offre et dans les pratiques de recrutement. L'égalité des chances se construit avant tout par des processus équitables, transparents et ouverts à toutes et tous. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Clément. D'autres demandes de prise de parole ? Madame Delitroz, souhaitez-vous prendre la parole une dernière fois ? Parfait, nous allons donc passer au vote. Si vous soutenez la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey, vous appuyez sur la touche verte, si vous êtes contre la touche rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote :

38 pour, 11 contre, 3 abstentions.

Nous allons passer au point 5, développement d'une motion de monsieur Ostrini sur l'affichage électoral pour l'équité et la démocratie dans tout le district. La motion a été déposée le 5 décembre 2025. Monsieur Ostrini, vous avez la parole.

5. Développement d'une motion de M. Olivier OSTRINI portant sur « l'affichage électoral, pour l'équité et la démocratie dans tout le district »

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Cette motion partait d'un constat simple. Il est parfois difficile de savoir sur quel pied danser lorsqu'il s'agit de mettre en place une campagne d'envergure régionale.



Tous les comités de campagne ont été confrontés à un moment ou à un autre à des questions de taille d'affichage, de type de support admis, voire à l'absence même totale de réglementation, etc. Dans ce contexte, une demande de facilitation nous paraissait optimale, tant pour les partis que pour les administrations. La semaine dernière, les présidents des communes du district ont exprimé leur volonté de disposer de directives communes en matière d'affichage électoral. Le dossier donc se trouve désormais entre les mains du vice-préfet. Nous nous réjouissons que cette motion ait pu initier une réflexion partagée et nous serons attentifs aux suites qui seront données. Je tiens d'ailleurs à rappeler ici que les notions de gratuité, de standardisation et de tolérance restent essentielles lorsqu'il s'agit d'organiser des événements démocratiques tels que des campagnes électorales. Vous l'aurez compris, chères et chers collègues, nous retirons donc cette motion et attendons que la municipalité revienne vers nous avec des informations plus détaillées. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Ostrini. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons donc passer au point 6, réponse à la question écrite de monsieur Clément, intitulée « AOMC 2030, informations et conséquences de l'arrêt du chantier ». Monsieur Clément a déposé cette question lors du Conseil général du 1er décembre 2025. Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte. Seul le signataire pourra réagir à la fin. La parole est à la municipalité, en la personne de monsieur Dubois.

6. Réponse à la question écrite de M. David CLEMENT intitulée « AOMC 2030, informations et conséquences de l'arrêt du chantier »

Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci Monsieur le président, monsieur Clément, mesdames et messieurs les membres du Conseil général. Donc, c'était une question écrite, vous avez reçu la réponse écrite, je vais la résumer rapidement en quelques points. Votre question était très précise, je vais essayer de reprendre la même structure pour répondre. La première partie de votre question concernait la communication reçue par la municipalité.

Il faut savoir que le président de la Ville est au COPIL du projet et le chef de service, donc mon chef de service, le chef du service IMES, est au COTEC du projet. Donc on a, en plus du communiqué de presse que tout le monde a reçu, finalement, des informations qui nous parviennent par ces biais-là. Ensuite, sur la nature des problèmes rencontrés, ils sont détaillés dans la réponse. Il faut peut-être déjà rappeler que c'est quand même un projet d'envergure, avec une coordination nécessaire entre de nombreux acteurs, des contraintes techniques exigeantes, avec notamment 1 km en souterrain, et des questions de nappes phréatiques. Et puis il y a eu d'autres difficultés, avec, par exemple, des difficultés d'approvisionnement de palplanches, qui étaient fortement nécessaires en nombre, en raison du sursis concordataire du fournisseur, et puis également un manquement au niveau d'un bureau qui devait fournir des plans et des dossiers d'exécution absolument indispensables pour démarrer les travaux de génie civil, ce qui a empêché le démarrage de ceux-ci.



Ensuite, vous parlez de la défense finalement des intérêts communaux. Le président de Ville au sein du COPIL ou le chef de service Patrick Fellay au sein du COTEC ont toujours avec conviction défendu le projet, se battent pour que cette pause ne soit qu'une pause courte et provisoire, et ont aussi obtenu la poursuite de certains travaux préparatoires. En ce qui concerne les conséquences territoriales pour notre ville, il y a 3 projets qui sont plus ou moins touchés de près ou de loin. Il y a le projet du réaménagement de la gare CFF, où là, l'impact reste minime. Il y a, c'est clair, un effort de coordination à faire avec cette pause sur le projet AOMC, mais c'est un impact qui est minime.

En ce qui concerne la réaffectation de l'actuelle gare AOMC. Il est clair que tant que la gare AOMC n'est pas déplacée, aucun projet peut voir le jour. Il n'y a pas d'urgence absolue, puisqu'il n'y a pas de projets concrets qui sont actuellement prévus à cet emplacement. Et puis, finalement, pour la requalification de l'avenue de France et de la route de Collombey, il est clair là aussi évidemment qu'il faudra attendre le déplacement du tracé de l'AOMC pour pouvoir procéder à cette requalification. Finalement, sur les conséquences financières de la pause et ce qu'on a entendu sur les surcoûts éventuels du projet, je ne l'ai encore pas dit, mais vous savez qu'il y a un rapport d'experts qui est attendu pour la fin mars ; le temps que les TPC digèrent ces informations, certainement que les premières communications se feront au début de l'été, donc on en saura aussi plus à ce moment-là. Pour l'instant, l'OFT est soutenant sur le projet, et puis, par contre, il est clair que s'il y a des financements supplémentaires qui devaient être nécessaires, ils devront être validés par les divers financeurs selon leurs procédures habituelles respectives. Voilà, j'espère que j'ai pu répondre à vos questions. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Dubois. Est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose, monsieur Clément ? Parfait, merci beaucoup. Nous allons donc passer au point 7, réponse à la question écrite de monsieur Yvan Arlettaz, intitulée Stop au dépassement des crédits de construction des bâtiments communaux. Monsieur Pasquier, vous avez la parole.

7. Réponse à la question écrite de M. Yvan ARLETTAZ intitulée « Stop aux dépassements des crédits de constructions des bâtiments communaux »

Intervention de M. Joël Pasquier, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers généraux, monsieur le président de la Municipalité, chers collègues, chers collègues de la Municipalité, mesdames, messieurs. Tout d'abord, je remercie monsieur Yvan Arlettaz pour sa question concernant le dépassement budgétaire des projets de construction et de rénovation des bâtiments communaux. Nous partageons pleinement cette préoccupation au sein du Conseil municipal. Nous sommes conscients de l'importance de maîtriser les coûts et d'assurer une gestion rigoureuse des finances publiques. Pour y remédier, plusieurs mesures ont été mises en place. Tout d'abord, une amélioration des études préalables. Chaque



projet fera l'objet d'études plus approfondies afin de mieux anticiper les coûts et éviter des ajustements en cours de chantier.

On sait que le milieu de la construction est un domaine où les coûts des matériaux et de la main d'œuvre peuvent varier et fluctuer très rapidement. Ces études permettront de réduire certaines approximations. Un suivi très strict des phases SIA, le respect des différentes phases de développement est impératif, et tout dépassement significatif entraînera un arrêt des travaux jusqu'à de nouvelles décisions formelles. Un contrôle financier renforcé, les services financiers seront associés dès le début des projets pour analyser l'ensemble des coûts, y compris les charges à long terme, afin de garantir une vision globale et durable, ainsi qu'un rôle renforcé du service UBC. Le service urbanisme, bâtiments et construction assurera un suivi rigoureux des projets garantissant le respect des objectifs financiers qualitatifs et temporels.

Il endossera également le rôle de bureau d'assistance aux maîtres d'ouvrage ainsi que le rôle de représentant du maître d'ouvrage. Je précise encore l'engagement de son municipal qui devra veiller de manière stricte au respect des budgets alloués. Ce que je peux dire, c'est que toutes ces mesures sont déjà effectives. J'en veux pour preuve l'hôtel de police, la maison du Cotterg, où nous avons déjà anticipé, en respectant scrupuleusement les premières phases SIA, qui, je rappelle, ont pour but de préciser, d'affiner les différentes étapes, de façon à ce qu'on réduise, en fait, la variabilité. Ainsi en intégrant un membre du service des finances au sein du comité de pilotage, ça permettra d'apporter une expertise stricte sur les dépenses. Et enfin, nous réfléchissons également à l'optimisation énergétique des bâtiments, ce qui pourra permettre de réduire les coûts à long terme tout en favorisant une approche durable. Donc, en conclusion, toutes ces mesures permettront de réduire les risques de dépassement et d'améliorer la gestion financière des projets. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Pasquier. Je donne la parole à monsieur Arlettaz.

Intervention de M. Yvan Arlettaz (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Ville, messieurs les conseillers généraux, mesdames les conseillères générales, et mesdames et messieurs les conseillers municipaux. Monsieur Pasquier, je tiens à vous remercier sincèrement pour cette réponse qui est claire, précise, et qui a été au-delà de la question, puisque vous avez encore intégré le processus énergétique dans votre réflexion. On est conscients, bien sûr, que les constructions majeures puissent avoir un certain dépassement. Mais vous avez bien compris par la question que ce dépassement, jusqu'à aujourd'hui, est un petit peu trop élevé, et vraiment, tout ce qui a été mis en place, eh bien, merci encore une fois, merci d'avoir déjà mis en place cette réflexion et ces mesures pour cet hôtel de police. On se réjouit, bien sûr, au sein du Conseil général, d'avoir des projets qui soient annoncés de manière précise et au plus proche de la réalité, tout en tenant compte, bien sûr, des dépassements qui peuvent arriver dans des mesures et dans des domaines qui sont tout à fait raisonnables.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Arlettaz. Nous allons passer au point 8, réponse à la question écrite de madame Multone concernant une réflexion sur les infrastructures et le réseau routier aux entrées de ville du côté de Massongex et de Collombey. C'est une question qui a été déposée lors de notre Conseil général du 1er décembre 2025. La parole est à la municipalité, monsieur Dubois.

8. Réponse à la question écrite de Mme Nancy MULTONE concernant « Une réflexion sur les infrastructures et le réseau routier aux entrées de ville du côté de Massongex et Collombey »

Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci, monsieur le président. Madame Multone, mesdames et messieurs les membres du Conseil général, je vais procéder de la même manière en essayant de résumer quelque peu la réponse que vous avez déjà reçue par écrit.

Donc il faut savoir qu'on a depuis 2022 un plan directeur des circulations qu'on a réalisé avec la commune de Collombey-Muraz et le service de la mobilité du Canton, avec l'appui d'un bureau spécialisé. De ce plan directeur sort un gros objectif, c'est d'essayer d'affecter au maximum le trafic de transit à l'autoroute, et ce plan définit plusieurs mesures.

Certaines mesures ont déjà été réalisées, comme la nouvelle route d'accès nord qui relie la patinoire et notamment la caserne, les voies prioritaires pour les bus, vélos et taxis sur l'avenue du Simplon entre l'entrée de ville du côté des Ilettes, la densification du réseau Mobi Chablais avec une augmentation des cadences. D'autres mesures sont à l'étude, comme la requalification de la route de Collombey et de l'avenue de France dont je parlais tout à l'heure. Il y a déjà la première partie entre le Vieux Pont et le parking du Cotterg qui est à bout touchant au niveau des mises à l'enquête.

La prolongation de la voie prioritaire que j'expliquais pour le taxi, bus, vélo, on est en discussion avec la commune de Bex pour la prolonger jusqu'à Bex, ou depuis Bex, c'est selon. Le concept de régulation des entrées de ville par des feux de circulation qui permettraient de mieux gérer les différents flux, et puis des plans de mobilité entreprises, où là, c'est surtout l'Agglo et Chablais-Région qui s'occupent d'essayer de travailler avec les entreprises pour des plans de mobilité.

Concernant votre troisième partie de la question sur une éventuelle grande ceinture qui relierait Massongex à Collombey, il y a plusieurs éléments de réponse. Le premier élément peut-être c'est que, au vu des chiffres que l'on a reçus, notamment quand on a réalisé ce plan directeur des circulations, avec les études qui ont été faites, on voit que le problème finalement qu'on peut avoir aux entrées de ville, le matin ou le soir, est surtout lié par du trafic d'échanges. Finalement, ce sont des gens qui vont en ville ou qui partent de la ville, mais pas beaucoup de trafic de transit. Sur environ 60 000 véhicules, ce n'est que 20% qui font du transit, donc on est environ à 3-4000 entre Massongex et Collombey, et à peu près les mêmes chiffres entre la Vallée et la Plaine. Donc cette route de transit, finalement, n'aurait aucun impact sur ce trafic d'échanges et donc ne réglerait que très, très, très partiellement, finalement, le problème de surcharge sur ces routes. Donc est-ce que c'est nécessaire, est-ce que ça résoudrait le problème ?



Et puis, techniquement, ça serait quelque chose avec des contraintes très élevées au niveau génie civil. Il faut aussi l'autorisation du site chimique pour traverser le site. Ce qui, à l'époque, je crois, lorsque les premiers échanges avaient été menés, le site a toujours opposé une fin de non-recevoir à l'idée de traverser le site chimique, même en souterrain. Donc voilà, j'espère, là aussi, à défaut de vous avoir satisfait pleinement, avoir répondu à votre question, et je suis ouvert à d'éventuelles autres questions. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Dubois. Madame Multone vous souhaitez répondre ?

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Bonsoir. Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, chers collègues, mesdames et messieurs de la Municipalité. Je vous remercie pour votre réponse qui appelle, de ma part, plusieurs réflexions. J'ai pris connaissance avec attention de votre rapport non signé dont l'origine, tant en termes de services que de responsables, n'est pas précisée. Je retiens en particulier les éléments suivants.

Le Conseil municipal, dans sa composition actuelle, n'a prévu, ni ne semble souhaiter prévoir, de mesures efficaces visant à améliorer les conditions de mobilité des pendulaires, se rendant à Monthey ou en repartant aux heures de pointe.

2. Le Conseil municipal ne paraît pas disposé à étudier la réalisation d'une route de contournement de type grande ceinture entre Massongex et le quartier de la Patinoire, vraisemblablement en raison des considérations liées au site chimique. En conséquence, et au vu des difficultés actuelles, la place centrale devrait-elle conserver son rôle d'axe de transit important, sans perspective d'aménagement convivial, ni à moyen, ni à long terme ? Je révèle par ailleurs que les comptages suisses relatifs aux flux de véhicules remontent à une dizaine d'années, c'était 2015-2017, et par conséquent ne sont pas représentatifs de la réalité actuelle. En conclusion, la vision du Conseil municipal, telle qu'exposée dans ce rapport, pourrait apparaître comme présentant certaines limites dans sa portée et s'inscrire dans une approche relativement affirmée. Je vous remercie de l'attention portée.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Multone.

Nous allons passer donc au point 9 de l'ordre du jour, à savoir la réponse à la question écrite de monsieur Bräm, intitulée « Comment la Commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire ? ». Seul le signataire pourra réagir à la fin. Je donne la parole à monsieur le président, Fabrice Thétaz.



9. Réponse à la question écrite de M. Patrick-Alexandre BRAEM intitulée « Comment la commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire »

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, monsieur le conseiller général Bräm, je me permets donc de répondre à votre question qui a été formulée dans la séance du Conseil général du 1er décembre 2025, qui s'intitulait « Comment la Commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire ? » Je vais me permettre de résumer également la réponse détaillée écrite que vous avez reçue pour vous rappeler peut-être quelques prescriptions relatives à la gestion financière et à la tenue des comptes annuels, parce que par voie d'ordonnance, le Conseil d'État a fixé les principes qui régissent la comptabilité. Les principes de la comptabilité publique sont applicables, en particulier ceux reconnus par le manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes appelés MCH2. Le département cantonal, en charge de la surveillance des communes, peut dicter également des instructions complémentaires et donner un caractère contraignant à ces directives.

Pour venir concrètement dans le sujet, les sources de financement par rapport aux investissements et notamment par rapport aux futures nouvelles infrastructures, il y en a 7.

La première est la capacité d'autofinancement ou marge d'autofinancement, c'est-à-dire l'excédent des revenus financiers sur les charges financières. C'est une source interne de financement. C'est le moyen principal de financement des investissements et de réduction de la dette.

Deuxième source de financement, les financements spéciaux, qui concernent notamment les services autofinancés, comme le service des eaux, des égouts, le traitement des déchets. Ce sont des services qui doivent s'autofinancer. Il y a des taxes, des utilisations ou des émoluments. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés à ces services.

Troisième source de financement, les fonds de réserve et préfinancement. La réserve de politique budgétaire s'élève au 31 décembre 2024 à 7 millions et pourrait être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats. Il est rappelé que le Conseil municipal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution des montants de la réserve des politiques budgétaires.

Quatrième source de financement possible, ce sont les subventions et aides à fonds perdus, ce sont des ressources non remboursables qui permettent de réduire la valeur d'un investissement et, par conséquent, la charge d'amortissement qui va avoir un impact positif sur le compte de fonctionnement.

Cinquième source de financement possible, le partenariat public-privé appelé PPP, qui permet de financer et réaliser une infrastructure par un tiers, ou alors la constitution d'une société comme nous connaissons, il y a le terminal combiné Railroute.

Sixième source de financement possible, le leasing immobilier, peu connu, mais quand même utilisé par certaines communes de la région, qui permet à la



commune d'utiliser un bâtiment sans investissement initial massif, avec une transparence sur les coûts d'utilisation et une procédure d'autorisation souvent simplifiée. Le sale and leaseback permet à une commune de vendre un bâtiment à une société de leasing, puis de le relouer, ce qui permet de dégager immédiatement des liquidités pour d'autres projets urgents. La comptabilisation des leasing repose principalement sur deux méthodes : soit l'enregistrement en charge d'exploitation, méthode classique, loyer décaissé, ou alors la capitalisation, inscription en bilan de l'investissement et de la dette entière.

Et finalement, la 7e et dernière possibilité, la vente de biens immobiliers. Selon les normes comptables du MCH2, la notion de réemploi n'est pas permise, c'est-à-dire d'utiliser le gain d'une valeur pour financer un nouvel investissement en le comptabilisant directement comme une recette de financement. Les directives numéro 12 et 13 du Service des Affaires Intérieures et Communales précisent que le gain comptable réalisé sur une vente immobilière doit être comptabilisé au compte de fonctionnement.

Ainsi, ce gain permettrait d'améliorer la marge de l'autofinancement, qui est le moyen principal de financement des investissements. Pour rappel, la valeur du patrimoine financier et ses revenus nets, ainsi que les gains immobiliers réalisés, sont soumis à l'impôt cantonal. Il est important de souligner que la marge d'autofinancement est le premier levier pour financer le renouvellement des infrastructures et le lancement de nouveaux projets, tout en optimisant le recours à l'emprunt dans les cycles importants d'investissement, ce que nous avons connu depuis plus d'une dizaine d'années. La marge d'autofinancement, au regard des investissements nets, donne des informations importantes, notamment sur l'autonomie financière de la commune et sur sa capacité à se désendetter. Les principaux impacts de la marge d'autofinancement sur les investissements et leurs financements sont les suivants. Tout d'abord, l'autonomie financière ; une marge d'autofinancement égale aux investissements nets permet de financer les investissements sans recourir à l'endettement, ainsi que de stabiliser la dette existante. Le recours à l'emprunt ; c'est-à-dire qu'une marge d'autofinancement est inférieure aux investissements nets, et cela nécessite un recours à l'emprunt pour financer les investissements. C'est la situation dans laquelle nous sommes depuis peu d'une dizaine d'années. Et finalement, des endettements ; la phase vers laquelle nous allons tendre dans ces prochaines années, avec une marge d'autofinancement supérieure aux investissements nets, ce qui permet de financer non seulement les investissements de l'année, d'une part, et de réduire, d'autre part, l'endettement.

Quelques mots par rapport à la situation financière de la commune.

La marge d'autofinancement projetée pour les années à venir n'est pas suffisante pour financer les investissements et donc réduire l'endettement communal. Donc il y a un certain nombre de pistes d'amélioration qui doivent être prises et qui sont actuellement en discussion. Il y a un listing qui a été établi avec notamment le renforcement du contrôle des dépenses de fonctionnement par le renforcement du système de contrôle interne que nous sommes en train d'initier au travers des différents services, la meilleure durabilité de l'efficacité des services publics. Les interventions auprès de l'Etat, auprès du Canton pour freiner et empêcher les allègements fiscaux ou parafiscaux, de réduire les dépenses s'il y a des charges communes dans les secteurs tels que la santé, un secteur qui impacte de plus en plus nos comptes communaux, la prévoyance sociale et la participation au traitement du personnel enseignant. La mise en place d'un mécanisme



d'indemnisation pour les villes concernées par des charges de centres, et ça, c'est un enjeu important au cours de ces prochaines années, qui sera notamment défendu par l'union des villes valaisannes, parce que ce sont des prestations de la ville pour les usagers extérieurs, et la commune en profite sans s'en indemniser totalement le coût, passant totalement à l'offre culturelle, aux loisirs, aux transports publics ou à la sécurité.

L'introduction d'un ajustement de la fiscalité, des tarifs, des émoluments communaux, une réévaluation des prestations et des subventions qui pourraient tendre vers leur suppression ou leur réduction, la réduction ou la compression des dépenses par la création de structures intercommunales, la recherche de nouvelles sources de subventions auprès d'organismes publics ou privés, la compression des investissements, la vente ou la location des bâtiments ou terrains communaux, et finalement, la volonté également de développer l'attractivité et l'activité économique sur le territoire. Pour l'établissement du budget 2027, le Conseil municipal a établi des premières lignes directrices fortes, importantes, qui ont été communiquées aux chefs de services au mois de janvier déjà de cette année, à savoir 4 mesures importantes, la priorisation des investissements, pour le budget 2027 et les années futures, un plafond d'investissement 2027 fixé à maximum 20 millions de francs, le blocage de l'engagement de personnel et de toute augmentation des taux d'activité des personnes en fonction. Et finalement, il a été demandé aux services communaux et aux sociétés en main publique de proposer des augmentations de recettes ainsi que des diminutions de charges.

En conclusion, le PPP, qui a été évoqué tout à l'heure, le partenariat public-privé, permet de financer des infrastructures d'importance régionale. J'ai évoqué le terminal rail-route, on pense notamment à la potentielle Futuro STEP, des infrastructures sportives et des parkings pourraient également être financés par un partenaire public-privé. Je prends l'exemple de ce qui est en train de se passer à Sierre pour la nouvelle patinoire avec la Vallée Arena ou alors avec des parkings, le parking Migros du M-Central. Les partenariats publics privés ne doivent pas servir à embellir les comptes communaux ou à contourner les dispositions en matière d'endettement net.

Ces formes de financement génèrent en effet des engagements financiers comparables à ceux d'un emprunt. Le leasing immobilier reste un financement plus coûteux qu'un emprunt direct. Le leasing peut constituer un outil de financement complémentaire pour les communes qui ont atteint leur plafond d'endettement, étant rappelé que ce type de leasing doit être comptabilisé selon la méthode de la capitalisation qui génère des engagements financiers comparables à ceux d'un emprunt.

Vendre le patrimoine financier d'une commune pour se désendetter est une stratégie envisageable. Cette option permet de réduire la dette, mais peut affaiblir aussi la capacité d'investissement futur ou les revenus récurrents. Finalement, la capacité ou la marge d'autofinancement reste le moyen principal de financement des investissements et de réduction de la dette. La stratégie communale doit donc, pour nous, le Conseil municipal, se concentrer sur l'optimisation de la capacité d'autofinancement pour assurer une gestion saine et durable des finances communales au cours de ces prochaines années. Voilà, monsieur Bräm, pour les quelques éclaircissements que je pouvais vous apporter.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le président. Monsieur Bräm, souhaitez-vous prendre la parole ? Parfait, merci. Nous allons donc passer au point 10, sur les divers.

Je donne la parole au plénum. Monsieur Gremaud.

10. Divers

Intervention de M. Bryan Gremaud (PLR)

Monsieur le président, mesdames et messieurs, le groupe PLR souhaite poser une question orale. En décembre 2024, les médias annonçaient qu'un projet hôtelier de 80 chambres situé au centre-ville devait être mis à l'enquête en 2025. Il s'agit d'un projet bienvenu, susceptible de compléter une offre hôtelière encore trop peu développée dans notre commune. Depuis lors, aucune nouvelle communication n'a été faite à ce sujet qui semble au point mort.

Le groupe PLR souhaite donc savoir si l'intérêt du groupe hôtelier pour ce projet est toujours d'actualité et, le cas échéant, à quel horizon nous pourrions voir se concrétiser l'arrivée de cet établissement. Merci.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Gremaud. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Suite au drame survenu à Crans Montana, force est de constater que plusieurs, voire toutes les communes ont exprimé leur difficulté à appliquer la loi cantonale en matière de sécurité incendie. L'ordonnance ainsi que la loi seront d'ailleurs prochainement discutées au niveau fédéral et cantonal. Dans l'attente de cette éventuelle révision législative, qu'en est-il à Monthey ? Il est légitime de se demander quels enseignements le service sécurité de la ville de Monthey a déjà pu tirer de cette situation, et surtout, quelles solutions ont pu être trouvées pour appliquer la loi cantonale telle qu'elle est formulée aujourd'hui ? Le service doit-il revoir le nombre de ses EPT pour respecter le cadre légal actuel ? Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Ostrini. La parole est à monsieur Solioz.

Intervention de M. Dan Solioz (Monthey Demain)

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, chers municipaux et membres du public. Je souhaite soumettre une question écrite à la municipalité concernant la sécurisation du carrefour entre la route de la Vallée et la route de Morgins. Merci à vous.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Solioz. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur David.

.

Intervention de M. Christian David (Centre)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe du Centre a déposé deux questions écrites et une question orale. Je vous ferai une seule prise de parole. La première question écrite se nomme « Monthey et Massongex, quel avenir en commun ? ». La deuxième question écrite se nomme « Marché du mercredi. S'inspirer du renouveau de Sierre ». La question orale a aussi pour thème le marché de Monthey.

Depuis le déplacement du marché sur la place Tübingen et les rues adjacentes au 1er janvier 2026, plusieurs commerçants auraient quitté le marché en raison de leur désaccord avec ce nouvel emplacement. Des problèmes liés à la proximité avec l'église ont également été signalés. Face à ces premiers dysfonctionnements, quelles mesures la municipalité a-t-elle prise ou envisage-t-elle de prendre pour y remédier ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur David. Je donne la parole à madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Ma question s'adresse au Conseil municipal. Dans un souci de transparence administrative et afin d'assurer une meilleure traçabilité des réponses apportées aux membres du Conseil général, je souhaiterais que les réponses aux questions écrites précisent systématiquement leurs provenances en indiquant le service concerné ainsi que la fonction du rédacteur.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Multone. La parole est à madame Jankovic.

Intervention de Mme Anita Jankovic (Centre)

Mesdames, messieurs, en vos titres et fonctions. Au nom du Centre Monthey-Chöex, j'annonce le dépôt d'un postulat intitulé « Optimiser les parcs de zones communes ».

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Jankovic. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait. Je donne la parole à monsieur le président de la Ville.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux. Je vais me permettre de retracer un petit peu ce qui a été évoqué dans les divers. Je vais prendre dans l'ordre.

Monsieur Gremaud pour commencer. Vous évoquez le projet hôtelier pour savoir si c'est un projet toujours d'actualité. Oui, je vous confirme que c'est un projet qui est toujours d'actualité. Nous avons, avec mon collègue Joël Pasquier, des contacts réguliers, plusieurs fois par année, avec les promoteurs qui ont bien avancé, qui travaillent d'ailleurs avec une architecte montheyenne. Le projet est quasiment prêt à être mis à l'enquête. Malheureusement, la zone aujourd'hui n'est pas adéquate et ne permettrait pas de recevoir un hôtel à cet endroit. Je vous rappelle que c'est à côté du Vieux Pont, c'est un hôtel qui viendrait coller contre la colline de Châteaueux, et que nous sommes dans l'attente toujours du Canton. D'ailleurs, monsieur Pasquier arrive d'une séance où il m'a remplacé à Sion avec le Conseiller d'Etat Franz Ruppen, où l'ensemble des présidents de communes du Haut-Valais et du Valais-Romand étaient conviés pour faire un petit point sur la révision de ces plans de zone et de ces RCCZ. Nous avons envoyé une première version au mois de décembre 2024. On espérait un retour au plus tard avant Noël 2025. Force est de constater que quelques mois plus tard, nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles du Canton, ce qui ne facilite pas la réalisation d'un tel projet. Face à cette situation, nous avons pris rendez-vous avec la commission cantonale des constructions, et j'ai eu une séance au mois de décembre de l'année passée pour savoir si on pouvait quand même mettre à l'enquête un projet avec un certain nombre de dérogations. On arrive quasiment à une trentaine de dérogations avec notre règlement actuel. La réponse de la commission cantonale des constructions a été négative et nous a renvoyés vers le service du développement territorial pour savoir si on ne pouvait pas trouver une solution. Donc, actuellement, nous sommes en discussion avec le service du développement territorial, si nous ne pourrions éventuellement pas créer un mini-plan de quartier pour pouvoir commencer la construction de cet hôtel avant l'homologation de notre futur RCCZ et PAZ, qui prendra encore, il faut être honnête et réaliste, quelques années.

Monsieur Ostrini, vous parlez du drame de Crans-Montana.

Effectivement, nous avons tous été très touchés par ce dramatique événement, et toutes nos pensées vont aux familles, aux autorités communales aussi, qui sont en difficulté, puisque fortement exposés au niveau médiatique. Vous rappelez également que toutes les communes ont été extrêmement sollicitées par les médias, et pas seulement les médias régionaux, mais les médias de Suisse entière et même des sollicitations internationales. On a essayé de coordonner tout ça avec la Fédération des communes valaisannes pour des réponses communes. Maintenant, si l'on vient principalement à Monthey, vous savez que nous avons connu une manifestation importante, carnaval, où nous étions attendus au tournant, notamment médiatiquement. Il y a un gros travail qui a été fait par le service de sécurité. Il faut savoir que tous les restaurants et les bistrots, les établissements publics du centre-ville qui accueillent Carnaval, sont contrôlés chaque année avec un concept de sécurité qui a été mis en place et qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années, un concept de sécurité qui n'a quasiment pas été revu, vu sa qualité et vu ses exigences. Un accompagnement de tous les patrons de bistrots pour que le carnaval puisse se dérouler de la meilleure des manières avec notamment une formation qui a été mise en place le mercredi



avant le carnaval, une formation pour l'utilisation d'extincteurs en cas d'événements dramatiques.

Pour venir par rapport à notre dotation, effectivement, comme dans toutes les communes, nous sommes un petit peu limités, quoique nous sommes encore bien dotés en comparaison intercommunale et en comparaison des autres villes valaisannes. Donc aujourd'hui, nous travaillons main dans la main avec le Canton. J'ai eu la chance d'être invité par le conseiller d'Etat Stéphane Ganzer à un petit groupe de travail où il a sollicité les présidents des villes valaisannes et à chaque fois une station avec la ville. Donc pour le district de Monthey, j'ai travaillé avec le président de Champéry et les municipaux, également en charge de la sécurité. Et puis, au niveau de l'Union des villes valaisannes et de la Fédération des communes, il y a un certain nombre de courriers qui sont partis en listant les difficultés que nous avons aujourd'hui par rapport à l'ordonnance en place, ordonnance qui sera révisée dans ces prochains mois avec une proposition qui va arriver du Conseil d'Etat suivie des discussions au niveau du Grand Conseil. On est dans l'attente aussi de la modification de cette ordonnance, avant de réfléchir à engager éventuellement des EPT supplémentaires. Mais je le répète, nous ne sommes pas sous-dotés en comparaison intercommunale.

Monsieur Solioz, vous déposez une question écrite par rapport au croisement de la route de la vallée et de Morgin. Nous allons prendre connaissance et juste rappeler qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il y a des discussions au niveau du canton pour une amélioration de ce croisement où il y a eu un événement dramatique il y a un peu plus d'une année.

Monsieur David, vous avez pris la parole pour une question écrite par rapport à un avenir éventuel commun avec Massongex. On se réjouit de la découvrir.

Une question écrite aussi par rapport au marché du mercredi et prendre exemple sur ce qui se passe à Sierre, une question orale par rapport à la situation du marché actuel, avec certaines rumeurs qui disent que des marchands auraient quitté le marché du mercredi par rapport au nouvel emplacement. Je passerai la parole à mon collègue du Conseil municipal, Guillaume Sonati, qui vous répondra. On sait que quand on déplace un tel marché, il faut un peu de temps pour que la sauce prenne. Il y a peut-être quelques ajustements à apporter, on en a discuté aussi au niveau du conseil municipal, mais la situation est loin d'être catastrophique aujourd'hui.

Madame Multone, vous aimeriez que tous les rapports, toutes les réponses aux questions soient signées. Il faut savoir que très souvent, ce sont des rapports qui se font inter-service parce qu'on a la volonté de décloisonner et de faire travailler de plus en plus les chefs de services. Ça a été le cas ce soir pour plusieurs réponses. Donc ça peut être parfois délicat de mettre exactement qui a rédigé le rapport. Il faut savoir que c'est un travail souvent en commun validé par le conseil municipal. Mais on tient compte de votre question et on verra dans la mesure du possible si c'est possible. Car parfois il y a un certain nombre de personnes différentes relevant de plusieurs services. L'essentiel, c'est que c'est une réponse du Conseil municipal. On est 9 personnes qui travaillent ensemble, tous les services aussi, mais on regardera aussi si c'est possible d'ajouter le nom de la personne qui aura rédigé principalement la réponse.

Et puis, madame Jankovic, nous prenons note de votre postulat sur l'optimisation des parcs de jeux communaux.



Voilà, mesdames et messieurs, pour les réponses que je pouvais vous apporter, et je passe volontiers la parole à mon collègue Sonati.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le président. La parole est à monsieur Sonati.

Intervention de M. Guillaume Sonati, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers municipaux, monsieur le président de la Municipalité, chères et chers collègues. Pour rebondir sur les propos du président, je vais amener quelques clarifications concernant le marché, monsieur David. Alors, en guise de préambule, dans toute gestion de projet qui se respecte, il faut aussi une certaine temporalité pour aller de l'avant. On a accepté un postulat, il y a des mesures qui ont été mises en place. Et il nous faut laisser aussi un peu de temps pour pouvoir aboutir aux résultats escomptés.

Quelques précisions concernant deux points. Tout d'abord, le fait que quelques commerçants exposants ont décidé de ne plus venir. Cela a été acté assez rapidement, dès qu'on avait décidé ce changement. Il y en a d'autres, en revanche, qui ont décidé de revenir plus rapidement que prévu.

Autre point concernant la proximité de certains stands avec l'église. C'est important aussi de savoir que le Conseil de la paroisse et également le prêtre sont en accord avec cette mesure, donc ça se fait en bonne intelligence, en discussion et en pragmatisme.

Quand vous parlez désormais de mesures concrètes à mettre en place pour réorienter, pour redynamiser, sachez d'ores et déjà que dès ce mercredi, il y a une volonté de la part de la municipalité et du service d'étoffer le nombre de stands dans la place Tübingen et la partie piétonne de l'avenue de la Gare. Donc on va délocaliser certains stands pour les renforcer dans cette partie qui paraît plus appropriée. On peut se déplacer en sécurité, où il y a davantage d'espace. Mais il faut savoir aussi que ces espaces mis en place doivent être en concertation et en coordination avec le service, par exemple, Monthey Energie, pour pouvoir avoir suffisamment d'énergie pour câbler les stands, et également, par exemple, avec la sécurité. Donc il y a une volonté de notre part de redynamiser. Donc dès ce mercredi, il y a déjà ces mesures qui seront mises en place. On va regarder, prendre la température, en espérant aussi qu'il y ait un dynamisme qui se crée. Il faut savoir aussi que depuis 1 ou 2 semaines, ça va mieux. Il y a aussi le temps qui est au rendez-vous, et on sait que les conditions météorologiques amènent aussi du monde à l'extérieur. Et il faut laisser partir aussi le projet et on en tirera les conséquences par la suite.

En toile de fond, vous prenez l'excellent exemple de la ville de Sierre. Mais pendant longtemps, Sierre s'est cherchée avec un marché qui était défaillant. Donc il faut laisser un petit peu de temps, il ne faut pas agiter la République. Il faut analyser, mettre en place des mesures, optimiser et tirer le bilan. Et puis malheureusement, il y a les systèmes de consommation, les modes de consommation évoluent. Pour le commerce de détails, pour les petites enseignes, c'est très compliqué.



Les gens passent beaucoup aussi par les commandes en ligne, et c'est pour ça qu'il faut vraiment qu'on agisse au mieux, et malheureusement, il n'y a pas de recette Betty Bossi. Mais pour résumer, quelles mesures concrètes sont prises ? Eh bien, il y a déjà une remise en avant de certains stands sur la place Tübingen et la partie piétonne et de l'avenue de la Gare, et on espère que ça va redonner du dynamisme, du souffle à ce marché et de l'attractivité au centre-ville. Je reste à disposition pour tout complément d'informations, et je me réjouis de répondre notamment à votre question inspirée sur le marché de Sierre.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Sonatti.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans la salle? Parfait.

Alors, rappel important selon l'article 7 de notre règlement, le Conseil municipal veille à donner au Conseil général l'ensemble des documents, y compris les documents des postulats au moins 10 jours avant. Afin de pouvoir respecter le règlement, le Bureau vous demande de transmettre le développement du postulat dans la semaine qui suit le dépôt au plénum. Ça suit assez bien et je tiens à vous remercier au nom du Bureau.

Comme déjà annoncé, notre sortie du Conseil général aura lieu le 9 mai 2026. L'endroit emblématique choisi pour cette année est l'école du Mabillon et le restaurant de l'UAPE. Madame la vice-présidente Karine Bressan et madame la conseillère municipale Aferdita Bogiqi nous ont déjà assuré de leur présence, ou celle de leur chef de service afin d'animer une partie culturelle en fin de matinée pour la visite de ces deux nouvelles structures.

Elle sera suivie d'un apéritif en commun, puis d'un repas à l'attention des membres du Conseil général. Je vous fais un bref programme : à 10h45, rendez-vous au restaurant de l'UAPE, à 11h, visite commentée de l'école et de l'UAPE, 11h45, apéritif en commun, et 12h30, repas du CG, concocté par les Saveurs de Johann. Je remercie mes collègues du bureau, notamment monsieur Burri, pour l'organisation de la sortie, les responsables de groupe pour votre agréable participation, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour leur collaboration.

Il est 21h12, je lève la séance et je vous donne rendez-vous donc pour la sortie le 9 mai. Merci de vous inscrire d'ici début avril au plus tard et au 15 juin pour ceux qui ne seront pas là. Je vous souhaite une excellente soirée et je vous remercie pour votre participation.

Pour le Conseil général

David Mariétan
Président

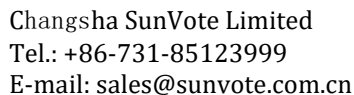
Nadine Ninin
Secrétaire



11. Annexes

Résultat des votes

Présentation du postulat « Pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey »



Le point numéro “ Acceptez-vous l'entrée en matière sur l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance?” Adopté avec les proportions suivantes : Oui 38, Non 14, Abstention 1.

Les délégué-e-s ont voté comme suit :

[illegible]

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

38.	<i>Solioz Dan</i>
------------	-------------------

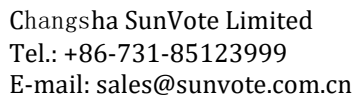
--	--

Abstention	
1.	<i>Bräm Patrick</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Les délégué-e-s ont voté comme suit :

[illegible]

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

38.	Multone Stéphane
39.	Pochon Pascal
40.	Zara Tiziana
41.	Bräm Patrick
42.	Derivaz Vincent
43.	Ginolin Alexandre
44.	Grau Christophe
45.	Torrent Julien
46.	Kilaj Rilind
47.	Métrailler Estelle
48.	Multone Nancy
49.	Nanchen Jacqueline
50.	Rapin Sophie
51.	Riesle Gérald
52.	Rüegg Mathieu
53.	Solios Dan

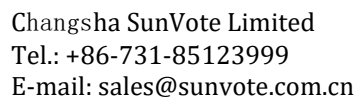
Abstention	
	LACKING

No. de la pièce jointe

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	Mariétan David

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Le point numéro “ Acceptez-vous le texte final concernant la proposition de l'avenant tarifaire du chauffage à distance ?” Adopté avec les proportions suivantes : Oui 43, Non 4, Abstention 6.

Les délégué-e-s ont voté comme suit :

[illegible]

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

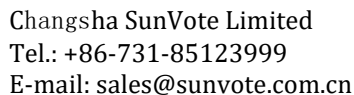
38.	<i>Bräm Patrick</i>
39.	<i>Derivaz Vincent</i>
40.	<i>Grau Christophe</i>
41.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
42.	<i>Riesle Gérald</i>
43.	<i>Solios Dan</i>

Abstention	
1.	<i>Ginolin Alexandre</i>
2.	<i>Torrent Julien</i>
3.	<i>Kilaj Rilind</i>
4.	<i>Métrailler Estelle</i>
5.	<i>Rapin Sophie</i>
6.	<i>Rüegg Mathieu</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

37.	<i>Riesle Gérald</i>
38.	<i>Solioz Dan</i>

Abstention	
1.	<i>Gremaud Bryan</i>
2.	<i>Morel Didier</i>
3.	<i>Rüegg Mathieu</i>

No. de la pièce jointe

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.

Développement du postulat
« Pour la promotion de l'égalité professionnelle
dans les recrutements menés
par la Ville de Monthey »

Conseil Général du 23 mars 2026

Sianne Délitroz

La demande

« Par ce postulat, nous demandons que la commune de Monthey étudie la possibilité de publier ses offres d'emploi en mentionnant de manière explicite, dans le titre et le vocabulaire employé, que les postes sont destinés tant aux femmes qu'aux hommes. »

Objectifs :

- renforcer l'égalité dans les recrutements
- promouvoir une culture professionnelle inclusive

Concrètement :



Alerte EMPLOI

Nous cherchons des
ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE (UAPE)

- à 50%
- Service "Enfance, Jeunesse & Intégration" (pour les UAPE)
- Entrée en fonction : dès le 01.08.2026

Commune de Monthey

www.monthey.ch/emploi

Nous cherchons des
ENSEIGNANTS

- Cycle d'Orientation
- à temps plein ou temps partiel
- Entrée en fonction : août 2026

Etat du Valais



**# NOUS RECRUTONS ★★
WIR REKRUTIEREN**

Un chef ou une cheffe de la section des paiements (100%) auprès de l'Administration cantonale des finances, Comptabilité générale de l'Etat, à Sion

Hôpital du Valais

17.03.2026 ATSANN0004584

Coordinateur-trice intendance à 80-100% pour le site de Sion pour son département Hôtelier

📍 Centre Hospitalier du Valais romand

🏠 SION

UBS

Conseiller-ère Clientèle privée

Suisse - Suisse romande

Nestlé

Apprenti-e Logisticien-ne

Nestlé Waters

Forces Motrices Valaisannes

Chef/fe de projets Grands Projets 80% à 100%

🔍 Henniez

Effets attendus

- Plus de diversité dans les candidatures reçues
- Modernisation de l'image de la Commune de Monthey en tant qu'employeur
- Alignement sur les pratiques modernes de recrutement, tant dans le privé que le public
- Mise en place par les services RH : aucune ressource supplémentaire nécessaire

→ Attirer encore plus de profils intéressants et diversifiés

Merci pour votre attention.

Y a-t-il des questions ?